



# Maraichage 2

A utiliser pour les cultures mentionnées dans le tableau joint

Identification	Nom et/ou N° de(s) parcelle(s) ou îlot cultural		
	Surfaces	SAU	
		SPE (1)	
	Type de sol		
	Précédent cultural		
	Culture pratiquée		
	Date d'implantation		

Les éléments du tableau ci-dessus doivent obligatoirement être renseignés, qu'un apport d'azote sur les cultures soit prévu ou non.

## PLAN PREVISIONNEL DE FUMURE A REALISER AU MOMENT DU SEMIS OU DE LA PLANTATION

Ouverture du bilan (2) (mettre la date du jour)	
Objectif de rendement (2) (3)	
Formule utilisée pour le calcul prévisionnel (indiquer pour la culture pratiquée la formule figurant dans le tableau joint)	
Calcul de la dose prévisionnelle d'azote calculée en application de la formule	
<b>Dose totale prévisionnelle d'azote</b> (si le résultat du calcul est supérieur à la valeur maximale indiquée en gras dans le tableau joint, c'est cette dernière qu'il convient de reporter ; dans le cas contraire, mettre le résultat du calcul)	

Fumure organique	Nature du produit organique	
	Période d'apport	
	Quantité (t ou m3) apportée / ha	
	Teneur en azote disponible pour la culture	
	Unités d'azote disponible / ha (NMO)	

Complément d'azote minéral à prévoir (N/ha) : (Dose totale d'azote - NMO)	
--	--

(1) SPE : Surface Potentiellement Ependable (SAU à laquelle on retranche les surfaces ne pouvant recevoir de l'azote en raison proximité captage, cours d'eau...).

(2) Non exigé si aucun apport ou une quantité totale d'azote < à 50 Kg/ha.

(3) L'objectif de rendement à utiliser pour le calcul prévisionnel est la moyenne des rendements obtenus pour la culture sur l'exploitation (3 années parmi les 5 dernières, en enlevant les 2 valeurs extrêmes).

**Document a conserver sur l'exploitation pendant au minimum 5 ans**

Espèce		Formule de calcul	Valeur maximale
Ail automne		$N = 12,5 \times \text{Rdt}$	150
Artichaut	Gros capitules	$N = (11,11 \times \text{Rdt}) + 50$	250
	Violet de Provence	$N = (0,022 \times \text{Nb Bouquets}) - 15$	250
Asperge 3ème pousse		$N = (5 \times \text{Rdt}) + 110$	150
Aubergine	plein champ	$N = (12 \times \text{Rdt}) - 150$	plafond à 210
	sous abri	$N = (0,75 \times \text{Rdt}) + 160$	250
Betterave rouge été-automne		$N = (10 \times \text{Rdt}) - 450$	250
Carotte	été	$N = (1,75 \times \text{Rdt}) + 25$	250
	printemps	$N = (3,75 \times \text{Rdt}) - 151,25$	130
Céleri branche plein champ et sous abri		$N = (2 \times \text{Rdt}) + 20$	220
Céleri rave plein champ		$N = (2 \times \text{Rdt}) + 120$	220
Chou de Bruxelles plein champ		$N = (7,5 \times \text{Rdt}) + 120$	210
Choux pom- més	précoce	$N = (2 \times \text{Rdt}) + 40$	200
	hiver	$N = (1,25 \times \text{Rdt}) + 150$	300
Concombre sous abri		$N = (1,5 \times \text{Rdt}) + 70$	400
Courgette plein champ et sous abri		$N = (3,4 \times \text{Rdt}) + 33$	300
Epinard (1 à 2 coupes) plein champ		$N = (2 \times \text{Rdt}) + 30$	110
Fenouil plein champ		$N = (2 \times \text{Rdt}) + 120$	240
Fraise	remontante (Mara des Bois)	$N = 4,5 \times \text{Rdt}$	270
	précoce (Gariguette)	$N = 8,66 \times \text{Rdt}$	260
Melon	plein champ	$N = (4 \times \text{Rdt}) + 20$	160
	sous abri	$N = \text{Rdt} + 80$	120
Navet plein champ		$N = (2 \times \text{Rdt}) + 20$	120
Pastèque plein champ		$N = (8 \times \text{Rdt}) + 10$	250
Persil	1 coupe	$N = 6 \times \text{Rdt}$	120
	2 coupes	$N = (6 \times \text{Rdt}) - 50$	160
Poireau		$N = 3,2 \times \text{Rdt}$	255
Poirée plein champ		$N = (2 \times \text{Rdt}) - 50$	250
Poivron sous abri		$N = (1,25 \times \text{Rdt}) + 125$	250
Pomme de terre primeur		$N = 4 \times \text{Rdt}$	140
Tomate	plein champ non palissé	$N = (5 \times \text{Rdt}) - 150$	150
	plein champ palissé	$N = 2 \times \text{Rdt}$	240
	sous abri froid	$N = (1,65 \times \text{Rdt}) + 50$	300
	sous abri chauffé	$N = (2 \times \text{Rdt}) - 100$	400
	industrie	$N = 1,5 \times \text{Rdt}$	180
	industrie en AB	$N = (2,5 \times \text{Rdt}) - 15$	110



# Maraichage 2

## EXEMPLE : MELON DE PLEIN CHAMP

Identification	Nom et/ou N° de(s) parcelle(s) ou îlot cultural		N° 2
	Surfaces	SAU	2 ha
		SPE (1)	2 ha
	Type de sol		limoneux
	Précédent cultural		Melon
	Culture pratiquée		Melon
	Date d'implantation		15 avril

Les éléments du tableau ci-dessus doivent obligatoirement être renseignés, qu'un apport d'azote sur les cultures soit prévu ou non.

### PLAN PREVISIONNEL DE FUMURE A REALISER AU MOMENT DU SEMIS OU DE LA PLANTATION

Ouverture du bilan (2) (mettre la date du jour)	15 avril
Objectif de rendement (2) (3)	40 t
Formule utilisée pour le calcul prévisionnel (indiquer pour la culture pratiquée la formule figurant dans le tableau joint)	$N=(4xRdt) + 20$
Calcul de la dose prévisionnelle d'azote calculée en application de la formule	$(4 \times 40) + 20 = 180$
<b>Dose totale prévisionnelle d'azote</b> (si le résultat du calcul est supérieur à la valeur maximale indiquée en gras dans le tableau joint, c'est cette dernière qu'il convient de reporter ; dans le cas contraire, mettre le résultat du calcul)	<b>160 U (application de la valeur maximale)</b>

Fumure organique	Nature du produit organique	terreau de marc de raisin épépiné
	Période d'apport	février
	Quantité (t ou m3) apportée / ha	20 t/ha
	Teneur en azote disponible pour la culture	1,4 U/t
	Unités d'azote disponible / ha (NMO)	$20 \times 1,4 = 28 \text{ U}$

Complément d'azote minéral à prévoir (N/ha) : (Dose totale d'azote - NMO)	$160 - 28 = 132 \text{ U}$
--	----------------------------

(1) SPE : Surface Potentiellement Epondable (SAU à laquelle on retranche les surfaces ne pouvant recevoir de l'azote en raison proximité captage, cours d'eau...).

(2) Non exigé si aucun apport ou une quantité totale d'azote < à 50 Kg/ha.

(3) L'objectif de rendement à utiliser pour le calcul prévisionnel est la moyenne des rendements obtenus pour la culture sur l'exploitation (3 années parmi les 5 dernières, en enlevant les 2 valeurs extrêmes).

**Document à conserver sur l'exploitation pendant au minimum 5 ans**